

Exemple de travaux  
pour rénover votre logement  
et faire des économies d'énergies

"Grâce à  
**Mon Coach Éco-Logis**  
je n'ai plus froid chez moi."



Isolation des combles, changements  
des menuiseries et de la chaudière.

Montant des travaux : 19 055€

Subventions  
ANAH  
DÉPARTEMENT  
EPCI

Autres (caisse de retraite...)

Total des aides : 12 231€ soit 95%

Reste à charge : 824€

# Lutte contre la précarité énergétique



Un numéro d'appel unique

**04 68 11 81 30**

Un accompagnement personnalisé  
selon votre lieu de résidence



Plus d'infos sur [www.aude.fr](http://www.aude.fr)

Un accompagnement  
personnalisé et gratuit

Votre facture d'électricité est trop élevée ?

Vous avez des difficultés à vous chauffer ?

Votre maison est mal isolée ?



# Comment ça marche ?



Un numéro d'appel unique  
**04 68 11 81 30**

**1**

Un premier contact avec un conseiller du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique pour cerner votre demande et vous orienter vers le programme Mon Coach Éco-Logis.

**2**

Une visite de votre logement par un conseiller Mon Coach Éco-Logis pour effectuer un diagnostic et identifier les travaux les plus performants à réaliser.



**3**

Un accompagnement gratuit pour demander les aides financières et accompagner au montage ainsi qu'à la réalisation des travaux



## Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'économies d'énergie : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, combles...

Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins

**35 %**

# C'est pour qui ?



En 2022, pour bénéficier de ce programme piloté par l'État, le Département de l'Aude et l'Agence Nationale de l'Habitat, vous devez :

- ✓ être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 15 ans et vous engager à y vivre pendant encore 3 ans minimum
- ✓ avoir acquis ce logement sans l'aide du prêt à taux zéro, au cours des 5 dernières années
- ✓ remplir des conditions de ressources
- ✓ faire appel à des professionnels RGE
- ✓ demander l'aide avant de commencer les travaux

## Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'économies d'énergies : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, combles...

- Changement de chauffage
- Isolation des combles, des murs, du plancher
- Mise en place d'une ventilation
- Changement de menuiseries, etc.
- La fourniture des matériaux et les travaux doivent impérativement être réalisés par des artisans reconnu garant de l'environnement (RGE)

## Quel est l'intérêt de Mon Coach Éco-Logis ?

Bénéficiez d'un accompagnement **gratuit, expert et indépendant**

Avec un seul interlocuteur, vous avez accès à tous les financements possibles.

Les subventions de l'ANAH, des collectivités territoriales, des caisses de retraite... dans certains cas peuvent financer vos travaux à 100%